

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement d'emprunt numéro 26-189

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors de la séance ordinaire tenue le 20 août 2026, le conseil a adopté le règlement suivant :

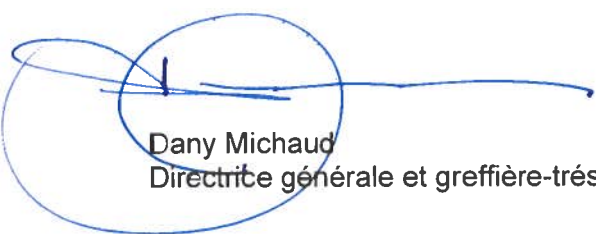
- **Règlement numéro 26-189 décrétant un emprunt de 4 195 000 \$ pour l'aménagement de parcs et d'espaces verts**

Ce règlement vise à financer les projets d'aménagement de parcs et d'espaces verts sur le territoire.

Le ministère des Affaires municipales a approuvé ce règlement le 19 octobre 2026. Le Règlement d'emprunt numéro 26-189 entre en vigueur en date de ce jour.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement à l'hôtel de ville situé au 4^e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, durant les heures habituelles de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 21^e jour d'octobre 2026.



Dany Michaud

Directrice générale et greffière-trésorière